

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Delafaix	Pouvoir à Alain Cano
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Pierrick Courilleau (à compter de son installation)	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 27  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2022-93 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE- QUARTIER DE CORBEVILLE**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-1 à L.324-10,

**Vu** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 portant création de l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS),



**Vu** le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, portant création de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) modifié par le décret n°2009-1542,

**Vu** la délibération n°2014-118 du conseil municipal du 3 septembre 2014, autorisant le Maire d'Orsay à signer une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF permettant un portage foncier moins coûteux en évitant le recours à l'emprunt pour l'aménagement du quartier de Corbeville,

**Vu** la convention d'intervention foncière signée le 13 octobre 2014,

**Vu** la délibération n°2021-21 du 9 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant n°1 de prorogation de cette convention jusqu'au 30 juin 2022,

**Vu** la délibération n° 2022-30 du 5 avril 2022 autorisant le Maire à signer un avenant n°2 pour prolonger la convention d'une année,

**Considérant** que l'une des délibérations autorisant la signature de l'avenant n°2 n'a pas pu être légalisée dans les temps, rendant incontournable la signature d'une nouvelle convention d'intervention foncière sur ce secteur, le portage des terrains n'étant pas encore totalement réalisé par l'EPFIF,

**Considérant** que cette nouvelle convention d'intervention foncière est destinée à finaliser les opérations afférentes à la mission initiale, à savoir la revente à l'EPA Paris-Saclay des fonciers, à ajuster le périmètre et l'enveloppe financière au regard des dernières actions opérationnelles à mener, à mettre à jour les objectifs de production et à reprendre les engagements sur les parcelles en cours de portage,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Retire** la délibération n° 2022-30 du 5 avril 2022.
- **Approuve** les termes de la nouvelle convention d'intervention foncière, jointe en annexe.
- **Précise** que celle-ci est destinée :
  - o à finaliser les opérations afférentes à la mission initiale, à savoir la revente à l'EPA Paris-Saclay des fonciers,
  - o à ajuster le périmètre et l'enveloppe financière au regard des dernières actions opérationnelles à mener,
  - o à mettre à jour les objectifs de production,
  - o à reprendre les engagements sur les parcelles en cours de portage.
- **Autorise** le Maire à signer la nouvelle convention d'intervention foncière qui s'achèvera au plus tard le 31/12/2023.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

12 4 NOV 2022  
12 4 NOV 2022

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



